Envoyé en Préfecture le 25/02/2025
Reçu en Préfecture le 25/02/2025
Publié le 25/02/2025
ID : 972-219722295-20250204-GOUV2522025005-DE

N° 2025-01-003

REPUBLIQUE FRANCAISE
COLLECTIVITE DE LA MARTINIQUE

NOMBRES DE MEMBRES			
En exercice	Présents	Votants	
33	20	28	
		Dont procurations	
		08	

VOTES				
Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstentions	N'ayant pas pris part au vote
28	28	00	00	00

Date de la convocation
29/01/2025
Date d'affichage
29/01/2025

Objet de la Délibération

****
GOUVERNANCE
****

Participation d'une délégation d'élus à la Rencontre des Maires des Antilles et de Guyane organisée par l'Association des Petites Villes de France (APVF)

Président de Séance :
Yolène LARGEN-MARINE

Secrétaire de Séance :
Maurice JOSEPH-MONROSE

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE SCHOELCHER

Séance du mardi 04 février 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le 04 février, à 17h18, le Conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Yolène LARGEN-MARINE, 1ère adjointe au Maire

Etaient présents : Mmes/M Yolène LARGEN-MARINE, Maurice JOSEPH-MONROSE, Marie GARON, Nicole DUFEAL, Pierre MIDELTON, Léone VAILLANT épouse BARDURY, Emile GONIER, Jean-Pierre LUGIERY, William PAULIN, Jean-Luc MAVILLE, Vanessa BAPTE, Patrice CHARLEBOIS, Noham BODARD, Jocelyne SABINE, Daniel CHOMET (à partir de 17h31), Karine BAUDIN, Franck SAINTE-ROSE-ROSEMOND, Jean-Philippe JEAN-BOLO, Marie-Josée BRIVAL, Cynthia ZAIRE.

Absents excusés : M/Mmes Luc CLEMENTE, Christine ALIKER, Raphaël BORDELAIS, Josiane NAPOLY-PUJAR, Christiane ROY-BELLEPLAINE épouse CLEMENTE, Marie-Claude RAQUIL, Arlette BRAVO-PRUDENT, Eric JULTAT, Corinne Brigitte PLANTIN, Laurie ABAUL, Orietta MARTOT.

Procurations : M/Mmes Luc CLEMENTE, Raphaël BORDELAIS, Josiane NAPOLY-PUJAR, Christiane ROY-BELLEPLAINE épouse CLEMENTE, Marie-Claude RAQUIL, Arlette BRAVO-PRUDENT, Eric JULTAT, Corinne Brigitte PLANTIN, Laurie ABAUL ont respectivement donné procuration à Yolène LARGEN-MARINE, William PAULIN, Emile GONIER, Noham BODARD, Nicole DUFEAL, Christine ALIKER, Maurice JOSEPH-MONROSE, Jean-Pierre LUGIERY, Jean-Luc MAVILLE.

Absents : M. Georges HARPON, Christophe AGELAN

PARTICIPATION D'UNE DELEGATION D'ELUS A LA RENCONTRE DES MAIRES DES ANTILLES ET DE GUYANE ORGANISEE PAR L'ASSOCIATION DES PETITES VILLES DE FRANCE (APVF)

Le Conseil municipal,

- **Vu** le Code général des collectivités territoriales ;
- **Vu** le rapport de présentation transmis aux Conseillers municipaux ;
- **Considérant** la mission principale de l'Association des Petites Villes de France (APVF), celle de porter la voix des petites villes auprès du gouvernement, dans la presse, dans les instances clés du monde local et auprès de l'Union Européenne ;

Envoyé en Préfecture le 25/02/2025
Reçu en Préfecture le 25/02/2025
Publié le 25/02/2025
ID : 972-219722295-20250204-GOUV2522025005-DE

- **Considérant** la mission de l'APVF de faire connaître les spécificités qui caractérisent les petites villes, en publiant régulièrement des prises de positions publiques (manifestes, livres blancs, études, interviews) ;

- **Considérant** l'adhésion de la commune de Schœlcher à l'APVF ;

- **Considérant** l'organisation par l'APVF de la Rencontre des Maires des Antilles et de Guyane, au Lamentin en Guadeloupe, le 07 mars 2025, autour de trois thématiques : 'le mix et l'indépendance énergétique, les questions liées à la vie chère et au mal logement ainsi que la question de l'investissement en période de rigueur budgétaire' ;

- **Considérant** la participation de cinq élus, Madame Yolène LARGEN-MARINE, 1ère Adjointe, Madame Marie GARON, 3ème Adjointe, Madame Josiane NAPOLY-PUJAR, Monsieur Emile GONIER, Monsieur Noham BODARD, Conseillers municipaux, à la Rencontre des Maires des Antilles et de Guyane organisée par l'APVF ;

- **Considérant** la date de mission de la délégation d'élus, le 07 mars 2025 ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE

Compte tenu de ces éléments et conformément aux dispositions de la délibération n° 2023-05-044 relative à l'actualisation du dispositif de remboursement des frais de mission des élus municipaux, en date du 27 juin 2023,

ARTICLE 1er :

- **De mandater une délégation de cinq élus, Madame Yolène LARGEN-MARINE, 1ère Adjointe, Madame Marie GARON, 3ème Adjointe, Madame Josiane NAPOLY-PUJAR, Monsieur Emile GONIER, Monsieur Noham BODARD, Conseillers municipaux, à effet de participer à la Rencontre des Maires des Antilles et de Guyane organisée par l'Association des Petites Villes de France, au Lamentin en Guadeloupe, le 07 mars 2025 ;**

ARTICLE 2 :

- **De prendre en charge les frais de déplacement, d'inscription et de restauration afférents à cette rencontre sur la base des dépenses réelles effectuées (circulaire du 15/04/1992).**

Pour extrait certifié conforme,
Schœlcher, le 25 FEV 2025

Le Secrétaire de séance

Maurice JOSEPH-MONROSE

Le Maire,

COMMUNE DE SCHŒLCHER MARTINIQUE

Par délégation du Maire
La 1ère Adjointe
Yolène LARGEN MARINE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication, soit par recours gracieux auprès de la commune de Schœlcher, à l'adresse suivante : Monsieur le Maire de Schœlcher, Mairie de Schœlcher, 3 rue Fessenheim, 97233 Schœlcher – Martinique ; ou par la voie contentieuse, par écrit, contenant l'exposé des faits et les arguments juridiques précis, devant le tribunal administratif de la Martinique, par courrier postal au 12 rue du Citronnier - Plateau Fofo - CS 17103 - 97271 Schœlcher Cedex ou par voie électronique via le site internet sécurisé : https://citoyens.telerecours.fr.